



Note d'orientation à l'intention des candidats

Assistance technique du CEAH
Premier appel à candidatures

Décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. LE CENTRE CONSULTATIF POUR L'ÉNERGIE CITOYENNE	1
3. QUI PEUT POSTULER ?	1
3.1.1 Critères d'éligibilité	1
3.1.2 Que signifie concrètement « projets énergétiques citoyens » ?	3
4. QUEL SOUTIEN OFFRE LE CEAH ?	4
4.1 SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE	4
4.1.1 Quel type de soutien les experts du CEAH fournissent-ils ?	4
4.1.2 Exemples illustratifs de demandes d'assistance technique	6
4.1.3 Quel est le montant du soutien disponible ?	7
4.1.4 Comment l'aide sera-t-elle fournie dans la pratique ?	7
4.2 AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE CEAH	8
4.2.1 Programme de jumelage	8
4.2.2 Ateliers de renforcement des capacités	8
4.2.3 Autres services du CEAH	8
5. COMMENT POSTULER ?	9
6. COMMENT LES CANDIDATURES SERONT-ELLES ÉVALUÉES ?	9
6.1 VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ	9
6.2 ÉVALUATION ET NOTATION	9
6.3 GARANTIE DE L'ÉQUILIBRE	11
6.3.1 Équilibre géographique	11
6.3.2 Type d'acteurs	11
6.3.3 Stade des initiatives	12
6.3.4 Considérations supplémentaires en matière d'équilibre	12
6.4 RÉPARTITION DES PARCOURS	12
6.5 SÉLECTION FINALE ET LISTE DE RÉSERVE	12
6.6 NOTIFICATION	12
7. CONTACTER LE CEAH	12
8. FORMULAIRE DE CANDIDATURE ANNOTÉ	13

TABLEAUX

Tableau 1 : Critères d'éligibilité du CEAH	2
Tableau 2 : Liste des services d'assistance proposés par le CEAH	5
Tableau 3 : Voies d'assistance technique du CEAH	7
Tableau 4 : Critères d'évaluation et système de notation du CEAH	10
Tableau 5 : Équilibre géographique du CEAH	11
Tableau : Formulaire de candidature annoté	13

FIGURES

Figure 1 : Parcours du bénéficiaire du CEAH	8
Figure 2 : Processus d'évaluation du CEAH	9

1. INTRODUCTION

***This document has been machine translated, which may have led to strange/incorrect wording for which we apologise. In case of unclarities, please refer to the English version.**

Cette note d'orientation a été conçue pour aider les candidats à comprendre les démarches pour demander l'aide technique du Citizen Energy Advisory Hub (CEAH). Vous y trouverez des informations claires sur les personnes pouvant postuler, les types d'aide technique et de services disponibles, ainsi que le fonctionnement du processus de candidature et de sélection. Nous expliquons chaque étape afin que tout candidat intéressé sache à quoi s'attendre et puisse préparer un dossier de candidature solide. Vous trouverez également des conseils pratiques, un formulaire de candidature annoté et des réponses aux questions fréquentes.

2. LE CENTRE CONSULTATIF POUR L'ENERGIE CITOYENNE

Le CEAH est une initiative pionnière de la Commission européenne qui promeut une approche ascendante de la transition énergétique dans toute l'UE. Son objectif est de renforcer la participation des citoyens et la dimension sociale de l'Union de l'énergie. Alors que l'Europe s'oriente vers un système énergétique décentralisé et décarboné, le CEAH constitue une ressource essentielle pour les communautés locales, les citoyens, les municipalités, les ONG et les petites entreprises, afin de les aider à comprendre comment autoconsommer les énergies renouvelables et gérer la demande énergétique pour réduire les coûts.

Le CEAH soutient le développement de projets énergétiques citoyens, crée les conditions propices à la démocratisation des systèmes énergétiques locaux et renforce les capacités des parties prenantes, y compris les communautés énergétiques. Cela comprend la fourniture d'une assistance technique directe à 120 initiatives sélectionnées pour planifier, développer ou étendre des projets énergétiques durables.

Pour plus d'informations, consultez le [site web du CEAH](#).

3. QUI PEUT POSTULER ?

Le programme d'assistance technique du CEAH est conçu pour soutenir et renforcer **les initiatives énergétiques citoyennes** dans toute l'UE. Différents types d'organisations et de groupes peuvent postuler, à condition qu'ils participent à des activités éligibles dans le cadre d'un projet énergétique citoyen.

3.1.1 Critères d'éligibilité

Pour pouvoir bénéficier d'une aide technique, les candidats doivent :

- Appartenir à l'une des cinq catégories de parties prenantes éligibles décrites dans le tableau ci-dessous.
- Mettre en œuvre ou prévoir de mettre en œuvre un projet énergétique citoyen, ou soutenir activement de tels projets. Le ou les projets doivent porter sur au moins une des activités éligibles énumérées dans le tableau ci-dessous.
- Être établi dans un État membre de l'UE.
- Ne pas avoir déjà reçu de financement ou de soutien pour le même aspect du projet pour lequel ils demandent une assistance technique.
- Soumettre une lettre d'engagement signée.

Le tableau ci-dessous présente clairement les critères d'éligibilité à l'assistance technique du CEAH.

Tableau 1 : Critères d'éligibilité du CEAH

Critères d'éligibilité	Description
<p>Type d'acteurs</p>	<p>Les candidats doivent appartenir à une ou plusieurs des catégories d'acteurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communautés énergétiques citoyennes ou communautés d'énergie renouvelable telles que définies par les directives européennes¹, ainsi que les entités similaires². • Groupes de citoyens (organisés de manière informelle ou formelle, tels que les associations de propriétaires). • Petites entreprises telles que définies dans la recommandation 2003/361/CE de l'UE³. • Les petites organisations non gouvernementales ou à but non lucratif, y compris les acteurs de l'économie sociale (par exemple, les coopératives, les associations). • Les autorités publiques locales au niveau des unités administratives locales (UAL)⁴, telles que les municipalités ou les communes, y compris leurs groupements ou associations légalement reconnus⁵, à condition qu'elles opèrent au niveau des UAL ou à un niveau inférieur. <p>Les candidatures groupées de plusieurs acteurs sont autorisées. Dans ce cas, le groupe doit désigner un acteur principal qui servira de point de contact principal et sera chargé de coordonner la communication interne et de garantir la fourniture efficace de l'assistance technique du CEAH.</p>
<p>Types d'initiatives et d'activités</p>	<p>L'assistance technique du CEAH est accessible aux parties prenantes éligibles qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettent en œuvre une initiative ou un projet énergétique citoyen, ou • soutiennent et facilitent des initiatives énergétiques citoyennes au sein de leur communauté ou de leur territoire. <p>Les initiatives ou projets soutenus doivent impliquer (ou prévoir d'impliquer) une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production destinée à la vente sur le marché • Autoconsommation d'énergie renouvelable (individuelle) • Autoconsommation collective au niveau des bâtiments • Partage d'énergie (au-delà du niveau des bâtiments) • Échange entre pairs • Stockage • Agrégation • Réponse à la demande/flexibilité • Distribution • Chauffage et refroidissement (individuel et collectif)

¹ Les communautés énergétiques citoyennes sont définies dans [la directive \(UE\) 2019/944](#), et les communautés d'énergie renouvelable sont définies dans [la directive \(UE\) 2018/2001](#).

² Comme les communautés énergétiques durables en Irlande ou les communautés énergétiques locales aux Pays-Bas.

³ Selon la définition de l'UE (recommandation 2003/361/CE), une petite entreprise est une entreprise qui emploie moins de 50 équivalents temps plein (ETP) et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel ne dépasse pas 10 millions d'euros.

⁴ Les unités administratives locales (UAL) sont le niveau le plus bas de division administrative territoriale utilisé à des fins statistiques et de gouvernance au sein de l'UE. Elles correspondent généralement aux municipalités, communes ou autorités locales similaires, en fonction de la structure administrative nationale. Pour plus d'informations et pour connaître les classifications spécifiques à chaque pays, consultez Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/local-administrative-units>

⁵ Telles que les structures intercommunales, les « mancomunidades » en Espagne ou des entités similaires.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité électrique (véhicules électriques, infrastructure de recharge, etc.) • Services d'efficacité énergétique • Approvisionnement au détail • Éducation et formation • Dialogues sur l'énergie / panels sur le climat et l'énergie • Actions d'achat collectif (par exemple, achat groupé de panneaux solaires) • Soutien ou inclusion des ménages vulnérables et en situation de précarité énergétique
Portée géographique	Le ou les demandeurs et la ou les initiatives citoyennes en matière d'énergie soutenues doivent être situés dans un État membre de l'UE.
Non-cumul des financements ou des aides	<p>L'assistance technique du CEAH ne peut être fournie pour une activité qui a déjà bénéficié d'un financement ou d'un soutien dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'autres projets ou appels financés par l'UE, ou • Des programmes de financement nationaux ou locaux. <p>Les candidats participant à des projets ou initiatives ayant bénéficié d'un financement ou d'un soutien pour d'autres activités restent éligibles, à condition que la demande concerne une activité distincte non couverte par ce financement.</p> <p>Si un financement ou un soutien a été reçu, la demande sera évaluée en détail afin de s'assurer que l'assistance technique demandée concerne une activité distincte et qui ne fait pas double emploi.</p>
Lettre d'engagement signée	<p>Les candidats doivent signer et soumettre une lettre d'engagement (en utilisant le modèle fourni par le CAEH) et accepter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager des ressources suffisantes pour participer pleinement à l'assistance technique du CEAH. • Collaborer activement avec le CEAH, notamment en participant aux réunions liées à l'assistance technique, au jumelage et aux activités d'apprentissage et de partage des connaissances avec d'autres parties prenantes du réseau CEAH. • Rester en contact avec le CEAH pendant et après la période d'assistance technique à des fins de suivi et d'évaluation d'impact. • Remplir une enquête sur la mesure des impacts sociaux, économiques et environnementaux de leur initiative énergétique citoyenne pour la Commission européenne.

3.1.2 Que signifient concrètement les « projets énergétiques citoyens » ?

Le CEAH n'apporte son soutien qu'aux acteurs éligibles qui mettent en œuvre ou soutiennent des projets énergétiques citoyens impliquant une ou plusieurs des activités énumérées ci-dessus. Par projets énergétiques citoyens, nous entendons :

- 1) **Qui en bénéficie** : les principaux destinataires et bénéficiaires des projets doivent être les citoyens et/ou les autorités locales, les PME, les ONG ou les communautés énergétiques.
- 2) **Qui décide** : le pouvoir de décision concernant les projets doit appartenir aux citoyens et/ou aux autorités locales, aux PME, aux ONG ou aux communautés énergétiques.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de projets qui entrent dans le champ d'application du CEAH, ainsi que des exemples qui n'y entrent pas. Veuillez noter que cette **liste n'est pas exhaustive** et qu'elle sert simplement à donner aux candidats une idée du type de projets qui seraient éligibles et de ceux qui ne le seraient pas.

Exemple 1 : Autoconsommation collective

Dans le champ d'application : un groupe de locataires d'un immeuble d'habitation s'associe pour installer collectivement des panneaux solaires sur le toit et autoconsommer l'énergie.

Hors champ d'application : un fournisseur d'énergie traditionnel propose un service d'autoconsommation collective, dans le cadre duquel les citoyens concernés ont un rôle de consommateurs passifs et n'ont aucun pouvoir de décision ni aucun droit de propriété sur l'initiative.

Exemple 2 : Chauffage et refroidissement

Dans le champ d'application : une municipalité possède et gère le système de chauffage urbain local, passant du gaz naturel à des sources d'énergie renouvelables.

Hors champ d'application : une entreprise privée gère un réseau de chauffage sans gouvernance coopérative.

Exemple 3 : Services d'efficacité énergétique

Dans le champ d'application : un acteur de l'économie sociale fournit des appareils électroménagers à faible consommation d'énergie et des conseils en matière d'efficacité énergétique aux ménages en situation de précarité énergétique.

Hors champ d'application : des entrepreneurs tiers proposant des améliorations énergétiques pour les bâtiments sans consultation ni participation des citoyens.

Exemple 4 : Mobilité électrique

Dans le champ d'application : une initiative de covoiturage électrique utilisant une plateforme détenue par une coopérative.

Hors champ d'application : des services commerciaux de covoiturage appartenant à une entreprise, sans gouvernance communautaire.

Exemple 5 : actions d'achat collectif

Dans le champ d'application : une communauté énergétique joue le rôle de facilitateur d'achat et d'installation collectifs pour ses membres afin qu'ils installent des panneaux solaires photovoltaïques.

Hors champ d'application : un programme d'achat en gros proposé par un fournisseur auquel les citoyens s'abonnent simplement et sur lequel ils n'ont pas leur mot à dire.

4. QUEL SOUTIEN OFFRE LE CEAH ?

Le CEAH fournira une assistance technique à au moins 120 projets et initiatives énergétiques citoyens à travers l'Europe, par le biais de deux appels à candidatures. Le premier appel est ouvert du 1er décembre 2025 au 16 janvier 2026, tandis que le second sera ouvert en juin 2026. Les bénéficiaires sélectionnés recevront un soutien direct sous forme de conseils de la part d'experts du CEAH et pourront accéder à d'autres opportunités offertes par le CEAH, telles qu'un programme de jumelage et d'autres activités d'apprentissage entre pairs et de mise en réseau.

4.1 Services d'assistance technique

4.1.1 Quel type de soutien les experts du CEAH fournissent-ils ?

Le soutien fourni par le CEAH comprend un **large éventail de services d'assistance adaptés aux besoins des projets énergétiques citoyens**, organisés en cinq catégories de soutien :

- 1) Conseil financier
- 2) Assistance technique
- 3) Assistance juridique
- 4) Assistance à l'engagement des parties prenantes
- 5) Soutien pour renforcer les capacités

Le tableau ci-dessous présente en détail les types d'aide que les experts du CEAH peuvent apporter aux bénéficiaires sélectionnés.

Tableau 2 : Menu des services d'assistance du CEAH

Catégorie d'assistance	Type de service
Assistance en matière de conseil financier	Aide au financement , y compris des conseils pour identifier et accéder à des possibilités de financement à un stade précoce, telles que des subventions et des aides.
	Aide à l'élaboration de modèles financiers et de plans d'affaires .
	Aide à la conception de stratégies de collecte de fonds .
	Aide à l'amélioration des connaissances financières , notamment en matière de budgétisation, de planification des investissements, de compréhension des tarifs, de programmes de partage des bénéfices et d'autres aspects financiers pertinents.
	Aide à la conception de mécanismes de financement innovants , y compris des conseils sur la création de modèles financiers sur mesure tels que des fonds renouvelables, des structures de financement mixtes, des programmes d'investissement coopératifs, adaptés aux besoins des initiatives énergétiques citoyennes.
Assistance technique	Assistance pour les études de faisabilité et les études de site .
	Assistance à la conception technique et à l'ingénierie des systèmes .
	Assistance pour l'analyse de la performance énergétique et de la demande .
	Assistance pour les règles d'autorisation et la documentation .
	Assistance pour l'intégration du stockage d'énergie .
	Assistance pour les solutions numériques et de données , telles que les interfaces numériques avec les intermédiaires, la gestion des données et l'utilisation de la blockchain, ainsi que les plateformes d'échange d'énergie peer-to-peer (P2P).
Assistance juridique	Assistance en matière de structuration juridique et de gouvernance , telle que la mise en place de la forme juridique appropriée, la rédaction des statuts et la définition des règles de gouvernance.
	Assistance en matière de contrats et de conformité réglementaire .
Aide à l'engagement des parties prenantes	Soutien en matière de communication et de sensibilisation , notamment l'élaboration de supports de communication et la mise en œuvre de campagnes.
	Assistance à la mobilisation et à la participation de la communauté , y compris la logistique des événements, comme l'organisation de dialogues et de tables rondes avec les citoyens, de séminaires éducatifs, de discussions sur les technologies énergétiques et d'autres activités participatives.
	Soutien à l'utilisation d'informations et d'instruments comportementaux , tels que la conception d'outils, de messages et d'incitations pour les initiatives énergétiques citoyennes.
	Soutien pour accroître l'inclusion et l'engagement des groupes vulnérables , par exemple en élaborant des stratégies d'engagement communautaire inclusives.
	Soutien à la création et à la gestion de partenariats , notamment la mise en place de réseaux pour l'énergie citoyenne et la création de communautés énergétiques faitières.
Soutien au renforcement des capacités	Soutien au renforcement de l'organisation interne et des opérations quotidiennes du projet, y compris la planification du projet, la mise en place administrative, la gestion des membres, etc.

Soutien pour faciliter l'autoconsommation et le partage d'énergie , y compris la mise en place et la gestion d'accords et de contrats de partage d'énergie.
Soutien à la mise en place d'une protection adéquate des consommateurs participant au partage d'énergie.
Soutien à la mise en œuvre du principe de la « priorité à l'efficacité énergétique » .
Soutien à la conception de programmes d'aide qui concilient l'objectif d'une rémunération équitable des consommateurs et la stimulation de la réponse à la demande.
Soutien à la professionnalisation des activités et à l'amélioration des compétences afin de garantir des compétences durables.
Soutien à la création de conditions favorables aux initiatives énergétiques citoyennes (par exemple, marchés publics sociaux, concessions).
Soutien à la conception d'offres de prix dynamiques afin d'inciter les citoyens à répondre à la demande.
Soutien à l'intégration des mesures en faveur de l'énergie durable dans l'économie sociale .

4.1.2 Exemples illustratifs de demandes d'assistance technique

Afin de vous aider à comprendre le type de besoins qu'un projet peut avoir et le type d'assistance technique qui pourrait y répondre, nous avons inclus ci-dessous une liste d'exemples illustratifs de demandes possibles de la part de candidats éligibles (cette liste n'est pas exhaustive).

Les besoins des projets varient en fonction de facteurs tels que les objectifs, la maturité, l'expertise disponible au sein de l'équipe du projet, etc. Le programme d'assistance technique du CEAH est conçu pour être flexible et adaptable, de sorte que votre demande peut se concentrer sur une question spécifique ou combiner plusieurs catégories de soutien. Les exemples ci-dessous montrent comment différents besoins peuvent être satisfaits grâce à une assistance technique sur mesure.

Exemple 1 : assistance technique et juridique

Acteur : une association de propriétaires en Pologne.

Besoins du projet : l'association planifie son premier projet lié à l'énergie et souhaite mettre en place une autoconsommation collective pour son immeuble, mais n'est pas sûre de la faisabilité technique et de la conception du système.

Assistance demandée :

- Assistance technique pour réaliser des études de faisabilité afin de déterminer la meilleure solution technique pour son immeuble et pour s'y retrouver dans les règles d'autorisation.
- Assistance juridique pour rédiger des accords de partage d'énergie et garantir la conformité avec la réglementation polonaise en matière d'autoconsommation collective.

Exemple 2 : soutien à l'engagement des parties prenantes

Acteur : une petite association à but non lucratif en Italie.

Besoins du projet : l'association lance une nouvelle campagne d'efficacité énergétique ciblant les ménages vulnérables et doit mobiliser efficacement la communauté locale.

Assistance demandée :

- Soutien à l'engagement des parties prenantes pour aider à élaborer des supports de communication et mener des campagnes de sensibilisation, soutien à l'organisation d'événements participatifs et

conseils sur la conception de stratégies d'engagement inclusives afin d'impliquer les groupes vulnérables et difficiles à atteindre.

Exemple 3 : soutien technique, soutien à l'engagement des parties prenantes et soutien au renforcement des capacités

Acteur : une communauté énergétique citoyenne en Allemagne.

Besoins du projet : la communauté est déjà bien établie et gère une plateforme d'échange d'énergie entre particuliers. Elle souhaite désormais étendre ses activités au stockage d'énergie et à la réponse à la demande, et améliorer l'inclusivité en impliquant les groupes vulnérables.

Soutien demandé :

- Soutien technique pour l'intégration des technologies de stockage d'énergie et de réponse à la demande.
- Soutien à l'engagement des parties prenantes pour concevoir des stratégies inclusives et atteindre les groupes sous-représentés.
- Soutien au renforcement des capacités afin de professionnaliser les opérations et de former les membres.

4.1.3 Quel est le montant de l'aide disponible ?

Les initiatives énergétiques citoyennes qui sollicitent l'assistance technique du CEAH pourront bénéficier de **20 à 40 jours** d'assistance par des experts, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Parcours d'assistance technique du CEAH

Parcours	Niveau d'assistance	Catégories d'assistance technique
Intensive	~ 40 jours-experts	Les bénéficiaires peuvent recevoir une assistance technique dans quatre catégories différentes.
Modéré	~ 30 jours-experts	Les bénéficiaires peuvent recevoir une assistance technique dans trois catégories d'assistance différentes au maximum.
Léger	~ 20 jours-experts	Les bénéficiaires peuvent recevoir une assistance technique dans deux catégories d'aide différentes au maximum.

L'attribution des parcours dépendra des besoins spécifiques du bénéficiaire et de la qualité de sa candidature (voir la section 6.4 pour plus d'informations).

4.1.4 Comment l'aide sera-t-elle fournie dans la pratique ?

Chaque bénéficiaire sélectionné suivra un parcours en cinq étapes afin de recevoir l'assistance technique personnalisée du CEAH sur une période d'environ 8 mois :

- **Mise en relation avec des experts** : après la sélection, chaque bénéficiaire sera mis en relation avec le ou les experts les plus appropriés en fonction des besoins de son initiative, de l'expertise requise, de la connaissance du contexte local, de l'emplacement et de la langue.
- **Lancement** : le bénéficiaire et les experts participeront à une réunion de lancement générale et individuelle afin de clarifier les objectifs, la portée du soutien et les procédures.
- **Définition du champ d'application** : un contrat de service et un plan de travail sur mesure sont préparés, définissant les activités, les résultats attendus et un calendrier.

- **Mise en œuvre** : les experts fournissent l'assistance technique convenue, comprenant au moins une visite sur place, avec un suivi et un soutien continu de la part des coordinateurs du CEAH. Les bénéficiaires participent également au programme de jumelage.
- **Finalisation** : une réunion finale clôt l'assistance technique, avec un rapport final conjoint présentant les résultats, les enseignements tirés et les prochaines étapes. Les bénéficiaires et les experts fournissent également des commentaires et des contributions pour l'évaluation de l'impact de l'assistance technique.

Pour chaque mission, un coordinateur dédié de l'équipe de coordination du CEAH supervisera le processus, facilitera la mise en relation et les échanges avec le ou les experts, et servira de point de contact principal du CEAH pour le bénéficiaire.

Pour les bénéficiaires sélectionnés lors du premier appel à candidatures du CEAH, le parcours d'assistance technique devrait débuter au printemps 2026.

Figure 1 : Parcours du bénéficiaire du CEAH



4.2 Autres services fournis par le CEAH

Outre l'assistance technique directe fournie par des experts, les bénéficiaires sélectionnés peuvent accéder à plusieurs autres services utiles fournis par le CEAH.

4.2.1 Programme de jumelage

En tant que bénéficiaire, vous formerez un petit groupe avec d'autres initiatives qui ont des intérêts ou des besoins similaires. Ensemble, vous participerez à deux ou trois échanges en ligne afin de partager vos expériences, d'apprendre les uns des autres et d'obtenir des conseils pratiques. Les experts et coordinateurs du CEAH soutiendront votre groupe, vous aideront à établir des liens et vous fourniront des ressources utiles. Il s'agit d'une excellente occasion de nouer des relations, d'acquérir de nouvelles connaissances et de renforcer votre projet grâce à l'apprentissage entre pairs.

4.2.2 Ateliers de renforcement des capacités

En tant que bénéficiaire, vous aurez la possibilité de participer à des ateliers de renforcement des capacités organisés par le CEAH au niveau national et européen. Ces sessions interactives sont ouvertes à un large public et couvrent des sujets pratiques, des outils et des études de cas pour aider à développer des initiatives énergétiques citoyennes. Ces ateliers sont l'occasion d'apprendre, de nouer des contacts et d'accéder à des ressources utiles.

4.2.3 Autres services du CEAH

Les bénéficiaires et la communauté au sens large peuvent utiliser le [centre de connaissances du CEAH](#) pour obtenir des ressources et des outils pratiques afin de concevoir, financer et promouvoir des initiatives énergétiques citoyennes. Vous pourrez également entrer en contact avec d'autres personnes grâce au [réseau](#)

[Citizen Energy Network](#), participer à [des événements et à des webinaires](#), et partager vos expériences avec vos pairs.

5. COMMENT POSTULER ?

Pour bénéficier de l'assistance technique du CEAH, les candidats doivent remplir et soumettre le formulaire de candidature par voie électronique via EUSurvey ici :

<https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/CEAHTechnicalAssistance2025>

Un formulaire de candidature annoté est fourni à la fin du présent document, avec des conseils pour répondre à chaque question. Les candidatures doivent être soumises entre **le lundi 1er décembre 2025 et le vendredi 16 janvier 2026 à 23h59 CET**.

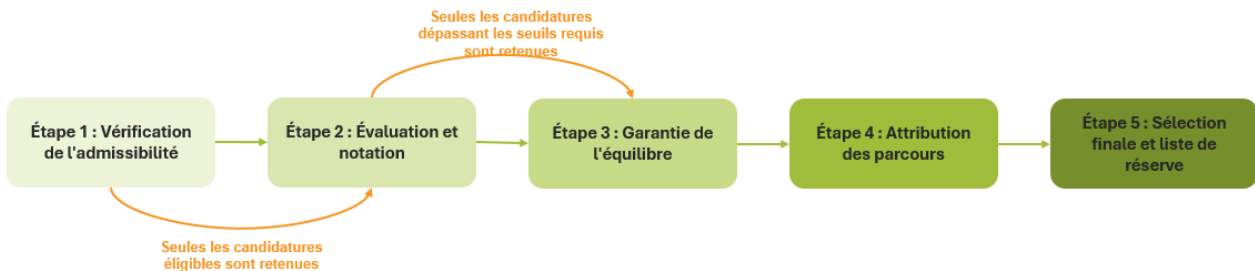
Une session d'information virtuelle au niveau de l'UE sur l'appel à candidatures pour l'assistance technique du CEAH aura lieu le jeudi 4 décembre 2025, de 10h00 à 11h00 CET. Vous trouverez des informations détaillées sur la manière de **vous inscrire** et **d'accéder à l'enregistrement de la session** (avec des sous-titres traduits dans toutes les langues officielles de l'UE) sur le [site web du CEAH](#).

Des webinaires d'information nationaux sont également organisés dans certains États membres de l'UE, dans les langues locales. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

6. COMMENT LES CANDIDATURES SERONT-ELLES EVALUEES ?

Le processus d'évaluation suivra les étapes décrites ci-dessous.

Figure 2 : Processus d'évaluation du CEAH



6.1 Vérification de l'éligibilité

Toutes les candidatures reçues seront d'abord vérifiées afin de déterminer leur éligibilité sur la base des critères décrits dans le Tableau 1 (voir section 3). Seules les candidatures éligibles passeront à l'étape d'évaluation.

6.2 Évaluation et notation

Les candidatures éligibles seront évaluées et notées par des évaluateurs selon les critères d'évaluation décrits dans le Tableau 4 (voir ci-dessous). Chaque candidature sera notée sur 20 points, dans deux catégories d'évaluation :

- Objectifs et impacts du projet énergétique citoyen
- Besoins et services d'assistance technique

Pour être prises en considération, les candidatures doivent satisfaire à la fois au seuil global et aux notes minimales requises dans chaque catégorie.

Tableau 4 : Critères d'évaluation et système de notation du CEAH

Critères d'évaluation	Description
Objectifs et impacts du projet énergétique citoyen <i>Note maximale : 10 points</i> <i>Seuil minimum pour réussir : 6 points</i>	
État de préparation et viabilité du projet	Le projet démontre sa faisabilité et sa viabilité grâce à une planification claire, une structure organisationnelle transparente et des processus décisionnels bien définis. Cela peut inclure un plan d'affaires pour les projets avancés ou un document de vision pour les projets émergents. Il comprend des preuves de viabilité financière, avec une période de récupération maximale de 10 ans. Le projet peut également être soutenu par une lettre d'intention d'une autorité locale.
Engagement des parties prenantes et inclusivité	Le projet démontre une forte ambition d'atteindre des niveaux élevés d'engagement des parties prenantes et comprend des mesures concrètes pour promouvoir l'inclusion et l'intégration sociale. Cela peut inclure : des règles d'adhésion inclusives, des stratégies pour lutter contre la précarité énergétique ou inclure les ménages vulnérables, des mesures en faveur de l'égalité des sexes.
Impact attendu sur les citoyens	Le projet décrit clairement l'impact et les avantages escomptés pour les citoyens, tels que l'autonomisation, les économies de coûts, une participation accrue, la réduction de la précarité énergétique, l'amélioration des connaissances en matière d'énergie ou le renforcement de la cohésion sociale. Les impacts sont contextualisés et réalistes.
Meilleures pratiques et reproductibilité	Le projet peut servir de modèle pour d'autres initiatives énergétiques citoyennes et être reproduit dans différents contextes, inspirant idéalement des projets similaires dans d'autres États membres de l'UE.
Caractère innovant	Le projet fait preuve d'ambition et d'innovation, soit en introduisant une approche novatrice, soit en appliquant une nouvelle solution dans le contexte local.
Besoins et services d'assistance technique <i>Note maximale : 10 points</i> <i>Seuil minimum pour réussir : 6 points</i>	
Clarté des besoins en matière d'assistance technique	Le bénéficiaire exprime clairement et contextualise les besoins en matière d'assistance technique, en veillant à ce qu'ils soient cohérents avec la description du projet et son stade de développement.
Engagement de ressources pour l'assistance technique	Le bénéficiaire fournit un plan clair et raisonnable pour engager des ressources humaines et organisationnelles suffisantes afin de collaborer efficacement avec les experts en assistance technique.
Cohérence des services d'assistance technique demandés	Le bénéficiaire demande des services d'assistance technique qui correspondent bien aux besoins spécifiques du projet et au niveau de soutien disponible auprès du CEAH.
Impact attendu des services d'assistance technique	Le bénéficiaire fournit une description cohérente et réalisable de la manière dont l'assistance technique permettra de faire progresser la mise en œuvre du projet, de renforcer les capacités des parties prenantes et d'apporter des avantages aux citoyens.
Note maximale totale : 20 points Seuil minimum pour réussir : 12 points	

6.3 Garantir l'équilibre

Une fois les candidatures notées et classées, le processus de sélection comprend une étape supplémentaire visant à garantir un groupe de bénéficiaires équilibré et diversifié. Cela est essentiel pour refléter la diversité des initiatives citoyennes dans le domaine de l'énergie à travers l'Europe.

Garantir l'équilibre signifie que les candidats ne sont pas uniquement en concurrence sur la base de leur score, mais également au sein de groupes de pays, de types d'acteurs et de stades de développement similaires. Cette approche augmente les chances des candidats issus de contextes moins avancés ou de groupes sous-représentés d'être sélectionnés et garantit que le soutien apporté par le CEAH touche un large éventail d'initiatives. Les critères d'équilibre sont appliqués comme suit :

6.3.1 Équilibre géographique

En fonction des différents niveaux d'activité énergétique citoyenne et du nombre d'initiatives énergétiques citoyennes, nous avons regroupé les États membres de l'UE dans les trois catégories suivantes.

Tableau 5 : Équilibre géographique du CEAH

Groupe	États membres de l'UE	Objectif indicatif
Pays très développés	Autriche, Allemagne, Pays-Bas.	15
Pays avancés	Belgique, Danemark, France, Finlande, Grèce, Espagne, Italie, Suède, Luxembourg, Tchéquie, Pologne, Irlande, Portugal.	55
Pays moins avancés	Hongrie, Croatie, Lettonie, Estonie, Lituanie, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Slovénie, Chypre, Malte.	30

Une part fixe de bénéficiaires est attribuée à chaque groupe de pays. Cela signifie qu'un nombre maximal de bénéficiaires peut être sélectionné au sein de chaque groupe (par exemple, jusqu'à 30 % des bénéficiaires seront sélectionnés parmi les pays moins avancés). Pour les candidats, cela signifie que leur candidature sera examinée au sein de leur groupe de pays, sans être en concurrence directe avec tous les autres pays. Cela garantit également que les États membres qui comptent moins d'initiatives citoyennes dans le domaine de l'énergie et qui ont moins accès à des aides sont représentés de manière équitable.

6.3.2 Types d'acteurs

La sélection visera à assurer une représentation équitable des cinq types d'acteurs éligibles (voir le Tableau 1) :

- Communautés énergétiques citoyennes ou communautés d'énergie renouvelable telles que définies par les directives européennes⁶, ainsi que les entités similaires⁷.
- Groupes de citoyens (organisés de manière informelle ou formelle, tels que les associations de propriétaires).
- Les petites entreprises telles que définies dans la recommandation 2003/361/CE de l'UE⁸.
- Les petites organisations non gouvernementales ou à but non lucratif, y compris les acteurs de l'économie sociale (par exemple, les coopératives et les associations).

⁶ Les communautés énergétiques citoyennes sont définies dans [la directive \(UE\) 2019/944](#), et les communautés d'énergie renouvelable sont définies dans [la directive \(UE\) 2018/2001](#).

⁷ Telles que les communautés énergétiques durables en Irlande ou les communautés énergétiques locales aux Pays-Bas.

⁸ Selon la définition de l'UE (recommandation 2003/361/CE), une petite entreprise est une entreprise qui emploie moins de 50 équivalents temps plein (ETP) et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel ne dépasse pas 10 millions d'euros.

- Les autorités publiques locales au niveau des unités administratives locales (UAL)⁹, telles que les municipalités ou les communes, y compris leurs groupements ou associations légalement reconnus¹⁰, à condition qu'elles opèrent au niveau des UAL ou à un niveau inférieur.

Cela permet de garantir que le soutien ne se concentre pas sur un seul type d'organisation, mais profite à un large éventail de parties prenantes.

6.3.3 Stade des initiatives

Le processus de sélection recherchera également des initiatives de soutien à différents stades :

- **Initiatives avancées** : projets déjà opérationnels ou en voie d'achèvement, avec une structure claire et des activités en cours.
- **Initiatives en cours de développement** : projets dont la préparation est avancée, avec des documents de planification (tels qu'un plan d'affaires) en cours d'élaboration. Certaines activités ont peut-être déjà commencé à être mises en œuvre.
- **Initiatives naissantes** : projets qui en sont au stade de la conception et dont la planification formelle est encore limitée. Certaines actions préliminaires peuvent avoir déjà été lancées (par exemple, la mobilisation des parties prenantes).

Cela permet aux projets énergétiques citoyens émergents et matures d'accéder à une assistance technique.

6.3.4 Considérations supplémentaires en matière d'équilibre

Une plus grande diversité sera recherchée en termes de types de projets, de types de technologies utilisées, de formes d'organisation et de représentation des initiatives urbaines et rurales.

6.4 Répartition des voies

Chaque bénéficiaire présélectionné sera affecté à l'un des trois parcours (léger, modéré ou intensif – voir Tableau 3) qui déterminent le niveau et le type d'assistance technique dont il bénéficiera. Cette affectation est basée sur :

- Les besoins exprimés par le candidat dans sa demande ;
- L'évaluation de la qualité de la demande par les évaluateurs ;
- Les ressources disponibles.

6.5 Sélection finale et liste de réserve

Une liste restreinte finale d'environ 60 candidatures sera sélectionnée par la Commission européenne pour chaque cycle de candidature, ainsi qu'une liste de réserve d'environ 10 candidatures. La liste de réserve sera utilisée si des bénéficiaires sélectionnés se retirent ou si des ressources supplémentaires deviennent disponibles.

6.6 Notification

Tous les candidats seront informés du résultat de leur candidature. Les candidats non retenus recevront un retour d'information afin qu'ils puissent, le cas échéant, soumettre une candidature améliorée lors du deuxième appel à candidatures du CEAH.

7. CONTACTER LE CEAH

Pour toute question relative à l'appel à candidatures, vous pouvez contacter l'équipe du CEAH à l'adresse suivante : ceahta@ecorys.com

⁹ Les unités administratives locales (UAL) sont le niveau le plus bas de division administrative territoriale utilisé à des fins statistiques et de gouvernance au sein de l'UE. Elles correspondent généralement aux municipalités, communes ou autorités locales similaires, en fonction de la structure administrative nationale. Pour plus d'informations et pour connaître les classifications spécifiques à chaque pays, consultez Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/local-administrative-units>

¹⁰ Telles que les structures intercommunales, les « mancomunidades » en Espagne ou les entités similaires.

8. FORMULAIRE DE CANDIDATURE ANNOTÉ

Le formulaire de candidature annoté ci-dessous a pour but d'aider les candidats à remplir leur dossier en leur fournissant des conseils pratiques et des précisions. Il comprend des astuces, des notes explicatives et des informations supplémentaires afin de garantir que les réponses sont exactes et conformes aux attentes du processus de sélection.

Tableau 6 : Formulaire de candidature annoté

Question du formulaire de candidature	Conseils
PARTIE I : INFORMATIONS GÉNÉRALES	
<p>Question 1 : À quelle catégorie d'organisation appartenez-vous ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté énergétique citoyenne ou communauté d'énergie renouvelable telle que définie par les directives européennes, ou entité similaire (<i>par exemple, communautés énergétiques durables en Irlande ou communautés énergétiques locales aux Pays-Bas</i>) <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupe de citoyens (organisé de manière informelle ou formelle), tel qu'une association de propriétaires, un collectif de quartier, un groupe communautaire, etc. ○ Petite entreprise telle que définie dans la recommandation 2003/361/CE de l'UE (c'est-à-dire employant moins de 50 équivalents temps plein et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions d'euros). ○ Petite organisation non gouvernementale ou à but non lucratif, y compris les acteurs de l'économie sociale (par exemple, coopératives, associations) (<i>autres que les communautés énergétiques et les groupes de citoyens légalement constitués</i>). ○ Autorité publique locale au niveau de l'unité administrative locale (UAL), telle qu'une municipalité ou une commune, y compris les groupements ou associations d'autorités locales légalement reconnus (tels que les structures intercommunales), à condition qu'ils opèrent au niveau de l'UAL ou à un niveau inférieur. • Autre 	<p>Sélectionnez la catégorie d'organisation à laquelle vous appartenez et répondez aux questions suivantes concernant votre organisation.</p> <p>Si vous êtes une communauté énergétique ou un groupe de citoyens légalement constitué en tant que petite organisation à but non lucratif également établie, veuillez sélectionner la première catégorie qui s'applique. Si aucune des catégories ne s'applique, veuillez sélectionner « Autre » et expliquer clairement quelle organisation vous représentez.</p>
<p>Question 2 : Décrivez brièvement les principaux objectifs de votre organisation</p>	<p><i>Texte libre (500 caractères maximum)</i></p>
<p>Question 3 : Postulez-vous en tant qu'organisation unique ou en tant que groupe avec d'autres organisations ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Candidature individuelle ○ Candidature groupée 	<p>Vous pouvez présenter une demande conjointe avec d'autres organisations éligibles afin de bénéficier d'une assistance technique en tant que groupe. Si vous choisissez cette option, veuillez l'indiquer ici. Pour une demande groupée, il est essentiel de désigner une organisation chef de file. Celle-ci assurera la coordination avec le CEAH et veillera à la bonne collaboration entre toutes les organisations participantes.</p>

Question 4 : Quels types d'organisations font partie de votre candidature groupée ?

- Communauté énergétique citoyenne ou communauté d'énergie renouvelable telle que définie par les directives européennes, ou entité similaire (*par exemple, les communautés énergétiques durables en Irlande ou les communautés énergétiques locales aux Pays-Bas*)
- Groupe de citoyens (organisé de manière informelle ou formelle), tel qu'une association de propriétaires, un collectif de quartier, un groupe communautaire, etc.
- Petite entreprise telle que définie dans la recommandation 2003/361/CE de l'UE (c'est-à-dire employant moins de 50 équivalents temps plein et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions d'euros)
- Petite organisation non gouvernementale ou à but non lucratif, y compris les acteurs de l'économie sociale (*par exemple, coopératives, associations*) (*autres que les communautés énergétiques et les groupes de citoyens légalement constitués*).
- Autorités publiques locales au niveau des unités administratives locales (UAL), telles que les municipalités ou les communes, y compris les groupements ou associations d'autorités locales légalement reconnus (tels que les structures intercommunales), à condition qu'ils opèrent au niveau des UAL ou à un niveau inférieur.
- Autres

Si vous soumettez une candidature groupée, vous devez indiquer quels autres types d'organisations éligibles font partie de votre groupe et préciser leurs noms. Si aucune des catégories ne s'applique, veuillez sélectionner « Autre » et expliquer clairement de quel type d'organisation il s'agit.

Question 5 : Quels types de parties prenantes sont représentés dans votre demande ?

- Personnes physiques, citoyens
- Autorités locales (y compris les municipalités)
- Agences gouvernementales
- Entreprises énergétiques privées (y compris les fournisseurs d'énergie, les services publics d'énergie et les sociétés de services énergétiques (ESCO))
- Entreprises publiques du secteur de l'énergie (y compris les fournisseurs d'énergie, les services publics d'énergie et les sociétés de services énergétiques (ESCO))
- Communautés énergétiques
- Petites entreprises
- Petites - moyennes
- Grandes entreprises
- Investisseurs institutionnels
- Banque d'État
- Banques commerciales
- Universités
- Écoles
- ONG
- Coopératives de logement et fournisseurs de logements sociaux
- Agriculteurs

Nous vous demandons ici d'indiquer le type d'acteurs impliqués ou représentés dans votre ou vos organisations. Veuillez prendre en compte tous les membres et partenaires de votre organisation ou groupe d'organisations.

Par exemple, vous êtes une communauté énergétique et vos membres comprennent : des particuliers, des PME, des autorités locales et une université. Tous ces acteurs doivent être inclus dans votre réponse.

<ul style="list-style-type: none"> ○ Fondations ○ Autres (veuillez préciser) 	
<p>Dans quel État membre votre organisation/vos organisations est/sont-elle(s) enregistrée(s) ou située(s) ?</p>	<p><i>Liste déroulante des 27 États membres de l'UE.</i></p>
<p>Question 7 : Veuillez fournir les coordonnées de la personne à contacter pour cette demande. Nom complet Rôle dans le projet énergétique citoyen Adresse Numéro de téléphone (veuillez inclure l'indicatif du pays)</p>	<p>Cette personne sera le principal interlocuteur de l'équipe CEAH. Elle recevra des informations sur les résultats de la candidature et, si celle-ci est retenue, coordonnera l'assistance technique avec le ou les experts désignés tout au long de l'année 2026.</p> <p>Nous vous recommandons donc de fournir les coordonnées d'une personne qui joue un rôle de coordination dans votre projet énergétique citoyen, qui est généralement disponible et qui prévoit de rester impliquée dans le projet à moyen ou long terme.</p>
<p>PARTIE II : DESCRIPTION DE VOTRE PROJET ÉNERGÉTIQUE CITOYEN</p>	
<p>Question 8 : Quel est le rôle principal de votre ou vos organisations en matière d'énergie citoyenne ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nous mettons en œuvre un projet ou une initiative citoyen(ne) dans le domaine de l'énergie (par exemple, le développement, la gestion ou l'exploitation d'un projet énergétique local, les dialogues citoyens ou le partage des énergies renouvelables). ○ Nous encourageons ou facilitons les initiatives énergétiques citoyennes dans notre communauté ou notre territoire (par exemple, en apportant notre soutien, en renforçant les capacités, en facilitant les démarches). 	
<p>Question 9 : Quel est le nom de votre projet énergétique citoyen ou du/des projet(s) que vous soutenez ?</p>	<p><i>Texte libre (200 caractères maximum)</i></p>
<p>Question 10 : Veuillez fournir le lien vers un site web public ou une page de votre projet ou initiative, si disponible.</p>	<p><i>Texte libre (200 caractères maximum)</i></p>
<p>Question 11 : Où se situe votre projet énergétique citoyen ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans un pays de l'UE ○ Il s'agit d'un projet transfrontalier 	
<p>Question 12 : Dans quel(s) État(s) membre(s) de l'UE votre projet ou initiative est-il situé ?</p>	<p><i>Liste déroulante des 27 États membres de l'UE.</i></p>
<p>Question 13 : Veuillez indiquer le code postal et le nom du ou des lieux (par exemple, commune, village, ville)</p>	<p><i>Texte libre (200 caractères maximum)</i></p>
<p>Question 14 : Dans quel type de zone diriez-vous que votre projet est situé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Zone urbaine 	<p>Veuillez noter que le CEAH vise à soutenir de manière égale les</p>

- Zone rurale
- Les deux

initiatives situées dans les zones urbaines et rurales.

Question 15 : Quelles sont les activités impliquées dans votre projet ?

- Production destinée à la vente sur le marché
- Autoconsommation d'énergie renouvelable (individuelle)
- Autoconsommation collective au niveau des bâtiments
- Partage d'énergie (au-delà du niveau des bâtiments)
- Échange d'énergie entre particuliers
- Stockage d'énergie
- Agrégation des ressources énergétiques
- Réponse à la demande / services de flexibilité
- Distribution d'énergie
- Chauffage et refroidissement (individuel ou collectif)
- Mobilité électrique (véhicules électriques, infrastructure de recharge, etc.)
- Services liés à l'efficacité énergétique
- Fourniture d'énergie au détail
- Activités d'éducation et de formation
- Dialogues sur l'énergie / panels sur le climat et l'énergie
- Actions d'achat collectif (par exemple, achat groupé de panneaux solaires)
- Soutien ou inclusion des ménages vulnérables et en situation de précarité énergétique
- Autres (veuillez préciser)

Ces activités doivent faire partie de vos opérations actuelles ou de vos projets de développement
 Vous pouvez sélectionner plusieurs activités.

Question 16 : Quelle(s) technologie(s) utilisez-vous ou comptez-vous utiliser dans le cadre de votre projet ?

- Efficacité énergétique
- Appareils ménagers flexibles
- Solaire
- Éolien terrestre
- Éolien offshore
- Énergie hydraulique
- Géothermique
- Biocarburants
- Pompe à chaleur
- Véhicules électriques et stations de recharge
- Stockage
- Batteries
- Chauffage et refroidissement urbains
- Rénovations de bâtiments
- Autre (veuillez préciser)

Ces technologies doivent faire partie de vos activités actuelles ou de vos projets de développement.
 Vous pouvez sélectionner plusieurs activités.

Question 17 : Veuillez fournir une description générale de votre projet énergétique citoyen

Texte libre (1500 caractères maximum)

Dans votre réponse, nous vous demandons de décrire brièvement :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les principaux objectifs de l'initiative ; ○ Le contexte local dans lequel elle s'inscrit et les défis locaux que le projet vise à relever ; ○ La manière dont les décisions sont prises au sein de votre organisation pour la mise en œuvre du projet ; ○ Le potentiel de votre projet à être développé à plus grande échelle ou reproduit dans d'autres contextes.
<p>Question 18 : Comment votre projet prévoit-il d'impliquer les citoyens et de promouvoir l'inclusion ?</p>	<p><i>Texte libre (1 000 caractères maximum)</i></p> <p>Dans votre réponse, veuillez fournir un aperçu de votre stratégie d'engagement et de sensibilisation des parties prenantes, ainsi que de toute pratique ou mesure inclusive que vous avez mise en place ou que vous avez l'intention de mettre en place pour accroître la diversité des genres ou impliquer les membres vulnérables de votre communauté (ménages en situation de précarité énergétique ou vulnérables).</p>
<p>Question 19 : Quel impact votre projet devrait-il avoir sur les citoyens et la communauté au sens large ?</p>	<p><i>Texte libre (1 000 caractères maximum)</i></p> <p>Dans votre réponse, veuillez décrire les changements positifs que votre projet apportera aux citoyens / à la communauté au sens large. Vous pouvez aborder les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les avantages directs (par exemple, amélioration des services, économies de coûts, accès à une énergie propre, meilleures infrastructures). ○ Impact social (par exemple, participation accrue, inclusion, autonomisation, développement des compétences). ○ Impact environnemental (par exemple, réduction des émissions, amélioration de l'environnement local). ○ Effets à long terme (par exemple, renforcement des réseaux communautaires, résilience, amélioration de la qualité de vie).

Question 20 : Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux le stade de votre projet ?

- **Initiative avancée** : votre projet est déjà opérationnel ou en voie d'achèvement, avec une structure claire et des activités en cours.
- **Initiative en cours de développement** : votre projet est en phase de préparation, avec des documents de planification (tels qu'un plan d'affaires) en cours d'élaboration. Certaines activités ont peut-être déjà commencé à être mises en œuvre.
- **Initiative en démarrage** : votre projet en est au stade de la conception et la planification formelle est encore limitée. Il est éventuellement soutenu par un document de vision et des actions préliminaires telles que des réunions avec les parties prenantes.

Le CEAH soutient un large éventail d'initiatives énergétiques citoyennes à différents stades de développement. Votre réponse à cette question n'aura aucune incidence sur votre score, mais aidera simplement l'équipe de coordination du CEAH à s'assurer que les initiatives à tous les stades de maturité bénéficient du soutien du CEAH.

Question 21 : Veuillez décrire le plan de mise en œuvre et le calendrier de votre projet

Texte libre (1500 caractères max.)

Votre réponse doit inclure les activités clés qui ont déjà été menées et/ou celles prévues pour l'avenir. Veuillez également indiquer si vous avez élaboré ou prévoyez d'élaborer des documents de planification ou stratégiques (tels que des documents de vision, des plans d'affaires, des stratégies de mise en œuvre, des stratégies de financement, etc.

Question 22 : Votre projet a-t-il bénéficié d'un soutien (conseil ou financier) d'autres projets, appels ou programmes nationaux de l'UE ?

- Oui - Si oui, veuillez décrire brièvement le type de soutien reçu (par exemple, financement, assistance technique), le nom du programme, les activités spécifiques de votre projet qui ont été soutenues et la date à laquelle ce soutien a été fourni.
- Non

Remarque importante : le fait d'avoir bénéficié d'un soutien antérieur ne rend pas votre projet inéligible au CEAH. La condition essentielle est que la demande d'assistance technique du CEAH concerne une activité distincte qui n'est pas déjà couverte par d'autres financements.

Si vous indiquez avoir reçu un financement ou un soutien, votre demande sera évaluée avec soin afin de confirmer que l'assistance technique proposée concerne une activité qui ne fait pas double emploi.

Question 23 : Votre projet bénéficie-t-il du soutien d'une autorité locale ou publique (par exemple, une municipalité) ?

Texte libre (700 caractères maximum)

Le soutien doit être directement lié aux activités de votre projet et doit être démontré par une forme de preuve, telle qu'une lettre d'intention, une adhésion, une confirmation par e-mail ou tout autre document pertinent que vous pouvez télécharger sur EUSurvey.

PARTIE III : BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

<p>Question 24 : Pourquoi votre projet énergétique citoyen nécessite-t-il un soutien technique externe ?</p>	<p><i>Texte libre (1 500 caractères maximum)</i></p> <p>Veillez préciser vos besoins concrets et les défis spécifiques que vous souhaitez relever.</p>
<p>Question 25 : Quel(s) type(s) d'assistance souhaitez-vous recevoir de la part des experts du CEAH ?</p>	<p><i>Menu déroulant des services d'assistance technique du CEAH</i></p> <p>Nous vous recommandons d'être aussi précis et spécifique que possible lorsque vous sélectionnez l'assistance technique dont vous avez besoin. Cela nous aidera à vous mettre en relation avec le ou les experts appropriés. Votre choix doit correspondre aux besoins décrits dans la question précédente.</p> <p>Le fait de sélectionner plusieurs catégories d'assistance n'augmentera pas nécessairement le niveau d'assistance que vous recevrez.</p>
<p>Question 26 : Veuillez préciser les activités ou aspects spécifiques de votre projet concernés par chaque catégorie d'aide demandée</p>	<p><i>Pour chaque catégorie d'assistance sélectionnée, texte libre (300 caractères maximum)</i></p>
<p>Question 27 : Comment pensez-vous que l'assistance demandée soutiendra votre projet énergétique citoyen ?</p>	<p><i>Texte libre (1 500 caractères maximum)</i></p> <p>Veillez décrire en quoi l'assistance technique contribuera à la réussite de votre projet. Soyez précis et établissez un lien entre votre réponse et le type d'aide que vous avez demandé. Décrivez également les résultats attendus de cette assistance.</p>
<p>Question 28 : Veuillez décrire comment votre organisation prévoit de collaborer et de travailler efficacement avec le ou les experts de l'assistance technique et l'équipe de coordination du CEAH.</p>	<p><i>Texte libre (1 000 caractères maximum)</i></p> <p>Veillez décrire votre approche en matière de communication et de partage d'informations avec l'équipe de coordination du CEAH et les experts de l'assistance technique. Indiquez les personnes de votre organisation qui seront impliquées, y compris leurs rôles, et expliquez comment vous comptez garantir votre engagement en matière d' , en consacrant des ressources suffisantes à une collaboration efficace.</p>
<p>Question 29 : Quelle est votre langue préférée pour recevoir l'assistance technique et collaborer avec le ou les experts du CEAH ?</p>	<p><i>Liste déroulante des 24 langues officielles de l'UE</i></p>

Question 30 : Nous ferons de notre mieux pour vous mettre en relation avec un expert qui parle votre langue préférée. Toutefois, si cela n'est pas possible, seriez-vous disposé à recevoir une assistance technique et à collaborer en anglais à la place ?

- Oui
- Non

Le CEAH travaille avec un vaste réseau d'experts pour fournir une assistance technique. Cependant, il n'est pas toujours possible de trouver un expert qui réponde à la fois à vos préférences linguistiques et à l'expertise spécifique requise. Dans ce contexte, si vous acceptez de recevoir une assistance technique en anglais, cela augmentera vos chances d'être mis en relation avec l'expert qui correspond le mieux à vos besoins. Veuillez noter que votre réponse à cette question n'influencera **pas** la décision concernant votre sélection.

PARTIE IV : AUTRES INFORMATIONS

<p>Lettre d'engagement [Téléchargement de document]</p>	<p>Vous devez télécharger sur EUSurvey la lettre d'engagement signée, en utilisant le modèle fourni.</p>
<p>Conformité au RGPD et déclaration de confidentialité [Case à cocher]</p>	<p>Pour que votre candidature soit traitée, vous devez confirmer que vous avez lu la déclaration de confidentialité et que vous consentez au traitement des données à caractère personnel tel que décrit dans celle-ci.</p>

E : ceahinfo@ricardo.com

W : citizens-energy.ec.europa.eu

**CITIZEN
ENERGY**
ADVISORY HUB

